

Merci de remplir le formulaire ci-dessous pour obtenir la carte d'usager

M.  Mme  NOM (nom d'usage) .....  
Prénom.....  
Date de naissance : .... /.... / .....

**Pour les mineurs (informations au verso)**

L'attestation ci-dessous doit être remplie par la personne légalement responsable.

Je soussigné(e) M/Mme..... Date de naissance : .... /.... / .....  
agissant en qualité de ..... de l'enfant, déclare autoriser son inscription pour  
l'emprunt des documents jeunesse et/ou CD et DVD adultes (dans le respect des restrictions d'âge).

Je suis déjà inscrit(e) dans les ludothèques, médiathèques et bibliothèques du Réseau de Lecture Dômes Sancy Artense :

OUI  NON

**Pour les mineurs de 8 et +**

J'autorise l'enfant à emprunter des documents adultes : OUI  NON

Adresse (adresse du responsable légal pour les mineurs) :

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Profession : .....

Inscription faite par un mandataire (invalidité de l'inscrit, tutelle...) : .....

Nom et prénom du mandataire (fonction) : .....

- Je certifie sur l'honneur être domicilié(e) à l'adresse ci-dessus
- Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement des médiathèques et bibliothèques du Réseau de Lecture dont un extrait m'est communiqué
- J'accepte de recevoir par mail des informations concernant la vie du Réseau de Lecture
- J'accepte la prise de photos et de captation d'image de moi  et de mes enfants , ainsi que la publication et la diffusion gratuites des photos et vidéos dans le cadre de différentes publications de la communauté de communes ou des communes ou pour diffusion sur le site internet des collectivités ou pour la presse locale.

Date : .... /.... / .....

Signature :

**Réglementation européenne-Protection des données personnelles**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer vos emprunts et retours de documents. Le destinataire des données est la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant au service de la lecture publique en écrivant à La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense - Route de Clermont BP 15 63210 Rochefort-Montagne et via [mediatheque@domes-sancyartense.fr](mailto:mediatheque@domes-sancyartense.fr) ou [mediatheque.rochefort@domes-sancyartense.fr](mailto:mediatheque.rochefort@domes-sancyartense.fr)

A remplir par le(s) bibliothécaire(s) et les bénévoles(s)

Bibliothèque d'inscription : .....

N° d'inscription : .....

## Informations générales

L'accès aux bibliothèques du réseau de Lecture Dômes Sancy Artense est ouvert à tous.

L'accès au prêt et l'utilisation de certains services sont soumis à l'inscription préalable de l'utilisateur. L'inscription se fait à l'aide d'un formulaire d'inscription, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou une déclaration sur l'honneur de domicile. Les personnes qui sont dans l'incapacité physique de se déplacer peuvent être inscrites par l'intermédiaire d'une personne de leur choix. L'utilisateur reçoit une carte du réseau de lecture intercommunal. La carte est personnelle et gratuite à l'inscription. Elle est valable pour une année (de date à date) et sur l'ensemble du réseau.

La ou le titulaire de la carte est responsable de tout usage qui en fait et des documents consultés et empruntés, y compris par autrui et en cas de perte ou de vol. Dans l'intérêt de l'utilisateur, toute perte ou vol de la carte doit être signalé immédiatement. Elle sera facturée 1.5 €.

Il incombe aux usagers de signaler aux bibliothécaires les détériorations qu'ils auraient remarquées sur les documents au moment de l'emprunt. Ils ne doivent effectuer eux-mêmes aucune réparation. Tout document perdu ou restitué dans un état qui ne permet plus de le prêter (souligné, taché, déchiré, mouillé...) doit être remboursé ou remplacé à l'identique selon les modalités prévues par le règlement des médiathèques et des bibliothèques.

**Le règlement complet est affiché à la bibliothèque.** Les bibliothécaires et les bénévoles sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

## A l'usage des parents et responsables légaux des mineurs

Dans les bibliothèques, les mineurs sont toujours sous la responsabilité légale de leurs parents. En conséquence, les parents doivent accompagner ou faire accompagner leurs enfants ou s'assurer que ceux-ci sont suffisamment autonomes pour fréquenter seuls la bibliothèque. Les personnes accompagnant les enfants sont responsables du respect des règles de fonctionnement. Le responsable légal est considéré comme étant le garant du mineur pour le remboursement des documents éventuellement perdus ou détériorés par celui-ci.

Les bibliothécaires ne peuvent engager leur responsabilité dans le choix des livres effectués par l'enfant. L'emprunt de documents par les mineurs se fait sous la responsabilité des parents ou tuteurs légaux. L'autorisation parentale est renouvelée par tactile reconduction à chaque prolongation sauf demande expresse du représentant légal.

- Les enfants de 8 ans révolus peuvent venir aux seins des médiathèques et des bibliothèques non accompagnés, mais ils restent sous la responsabilité légale de leurs parents ou de leurs tuteurs.
- Les enfants de moins de 8 ans peuvent participer aux animations proposées par les médiathèques et bibliothèques du réseau sans accompagnateur en fonction du type d'animation proposé et du public visé (tranches d'âge). Les enfants seront sous la responsabilité des bibliothécaires uniquement sur le temps de l'animation/atelier.

## Prêt de documents

La majeure partie des documents peuvent être prêtée à domicile. L'utilisateur inscrit peut emprunter par carte :

- 6 livres dont une nouveauté pour une durée d'1 mois.
- 2 magazines pour une durée d'1 mois.
- 2 CD pour une durée d'1 mois.
- 2 DVD pour une durée de 2 semaines.

Chaque prêt peut être renouvelé pour une période équivalente à la durée initiale de prêt sauf si le document fait l'objet d'une réservation par un autre abonné ou doit être rendu à la Médiathèque Départementale du Puy de Dôme.

Les nouveautés ne peuvent être prolongées.

En cas de retard, les médiathèques et les bibliothèques du réseau peuvent prendre les dispositions utiles pour assurer le retour des documents (courrier de rappel, suspension de droit de prêt